

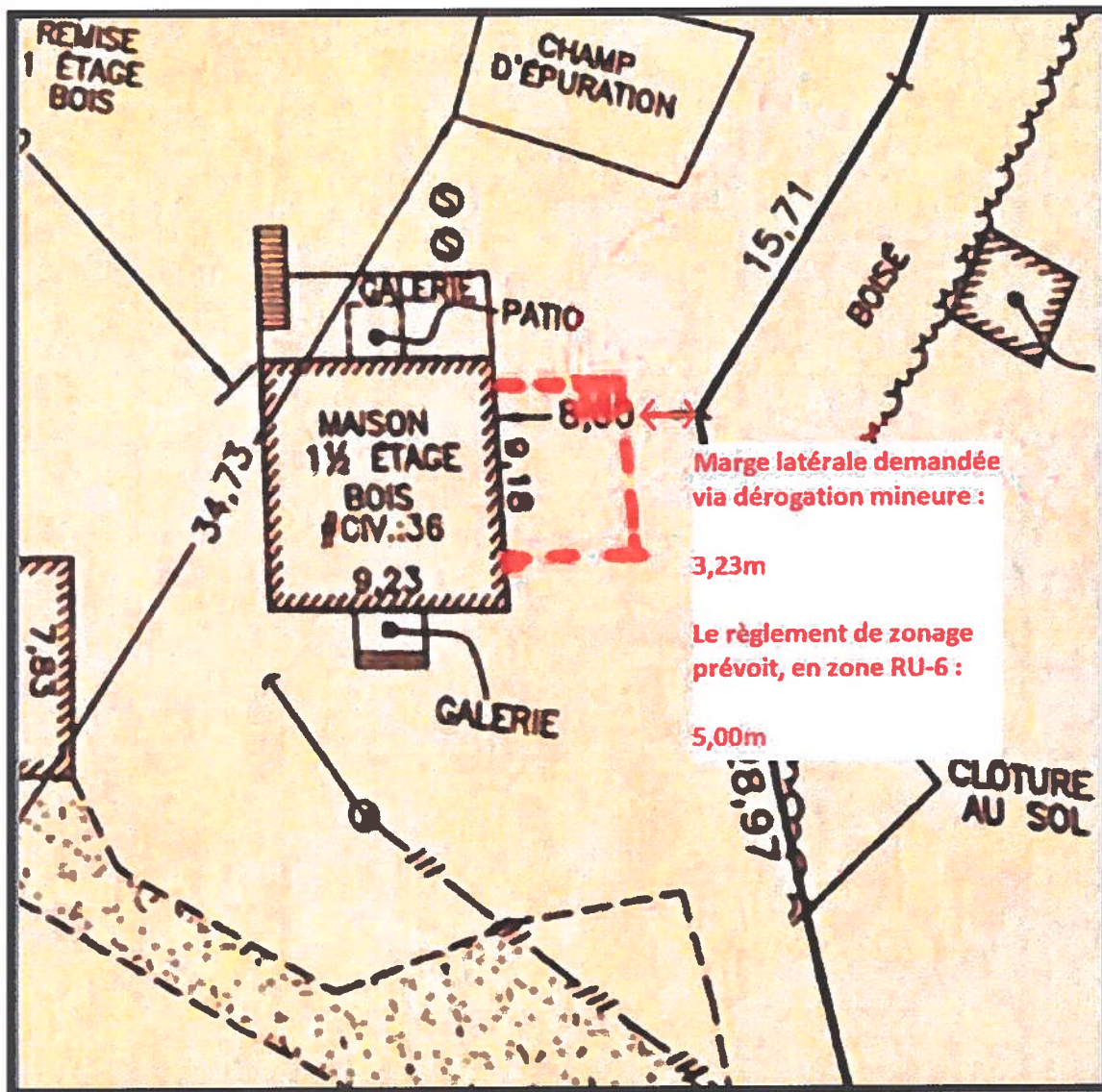
4-4.

Dérogations mineures

Dérogation mineure DM-2022-08

36 Chemin Drapeau – Agrandissement du bâtiment principal projeté

Plan d'implantation proposé :



Photos de l'emplacement visé par la demande :







Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

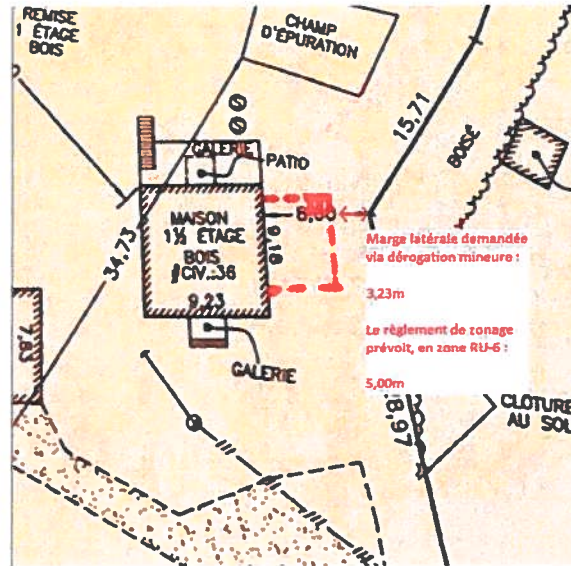
Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

AVIS PUBLIC : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

36, chemin Drapeau

Il y aura séance régulière du conseil le 14 novembre 2022 à 18h30h au 349, chemin de Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs.



Nature de la demande et effet sur la propriété de Julie Coulombe et André Thivierge, 36, chemin Drapeau, matricule : 3915-62-8143-0-000-0000.

Permettre une marge latérale projetée de 3,23 mètres dans le cadre d'un projet d'agrandissement, alors que le minimum requis dans la zone RU-6 est de 5.0 mètres selon le règlement de zonage numéro 367-02.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre avant que le conseil statue relativement à cette demande.

Donné à Val-des-Lacs, ce 28^{ème} jour du mois d'octobre 2022.

Caroline Champoux
Directrice générale - Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Caroline Champoux, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 28 octobre 2022 entre 8 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 28 octobre 2022.

Caroline Champoux
Directrice générale - Greffière